

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS : Mme RIVET, Mme DUPRAT, Mme DE CUYPER, M LAUBARY, Mme ZRAK, Mme MAZAUD, M. LAFARGE, Mme PARNIERE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. FERARD, Mme RUBY-MONTEIL, M. LEROY,

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. FOUR, M. BATTEL
Mme BATTEL, Mme LAFARGE, M. CHANGION

ABSENT : M AMODEO

SECRETAIRE : M.LAFARGE

OBJET : DELIBERATION N° 2024 - 057 – DISSOLUTION CCAS

Lors de la saisie du bilan social 2023, le CDG 87 nous a informé de l'existence d'un Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) rattaché à la commune de Châteauneuf-la-Forêt depuis le 01/03/1983.

Ce CCAS n'a pas d'existence comptable mais seulement juridique : inscrit uniquement au répertoire SIRENE sous le numéro 268 704 004.

Il convient donc que le Conseil Municipal après délibération décide à l'unanimité de procéder à sa dissolution.

Cette délibération sera transmise par la directrice générale des services à la DGFIP de Limoges pour enregistrement de sa dissolution auprès de l'INSEE avec en annexe la situation au répertoire SIRENE à la date du 23/09/2024.

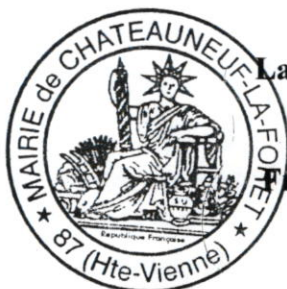
⇒ Le conseil municipal **Adopte** à l'unanimité la dissolution du CCAS

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 26 septembre 2024.



La Maire,

Françoise RIVET.